

Charte inter partenariale sur les services de proximité

Entre l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des
Côtes d'Armor, le Conseil Général des Côtes d'Armor, la
Préfecture des Côtes d'Armor et la Région Bretagne

25 juin 2010

Préambule

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor s'est engagée dans une réflexion nouvelle sur les services de proximité d'intérêt général, publics et non publics.

La force de cette démarche tient à deux préceptes :

- * La concertation

Deux instances ont été mises en place pour orienter la démarche :

- Le comité inter-partenarial de pilotage et de suivi :

Il s'agit d'un groupe de travail constitué de représentants de quatre entités (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, AMF 22) chargé notamment de l'animation, du suivi de l'ensemble des travaux conduits sur le Schéma Départemental de Services de Proximité.

- Le comité technique :

Cette instance permet d'apporter un appui technique au comité inter-partenarial de pilotage et de suivi. Il est composé de l'AMF 22, de la direction de l'Economie, de l'Emploi et des Territoires du Conseil Général et du service de coordination de l'action départementale de la Préfecture.

- * La consultation

Le comité inter-partenarial de pilotage et de suivi a élaboré un questionnaire exhaustif sur les services. Il a été porté par des élus référents représentant les conseils municipaux vers un panel illustrant la diversité des ménages du territoire costarmoricain.

Ainsi,

- 324 communes sur 373 ont participé à la démarche en désignant plus de 1000 élus référents,
- Un peu plus de 600 ont participé aux réunions de présentation,
- 273 communes ont retourné les questionnaires,
- 3009 questionnaires ont été retournés sur les plus de 4000 distribués.

Les principales conclusions de l'enquête

L'expertise des résultats a été confiée au **Laboratoire Espaces et Sociétés** (ESO) de l'Université de Rennes 2. Différents éléments de conclusion émanent de leurs travaux :

- Les réponses des enquêtés ont clairement montré des **préoccupations liées à l'organisation de la vie quotidienne**. Trois familles de services sont largement arrivées en tête des inquiétudes des ménages enquêtés :
 - les services liés à la santé et aux personnes âgées,
 - les services liés à l'éducation, l'enfance et la jeunesse,
 - les services liés à la sécurité.

- Dans l'optique d'une meilleure organisation des services de proximité sur le département, il semble nécessaire de tenir compte de la **diversité des temporalités et des territorialités** des individus et des groupes sociaux. Ces mailles territoriales constituent les cadres spatiaux d'organisation de la vie quotidienne de la population.

- Il convient de penser plusieurs niveaux **d'échelles d'organisation et de développement** qui se réfèrent aux contraintes de la vie quotidienne des individus :
 - la proximité immédiate pour les services élémentaires,
 - le bassin de vie pour les pôles de services secondaires,
 - le chef-lieu du département pour les services plus spécialisés.

1. Objet de la charte

Cette charte a pour ambition de décrire, préciser les modalités d'organisation, de gestion et de promotion des services à la population costarmoricaine.

Le respect de celle-ci est **un engagement moral** de l'ensemble des partenaires.

2. Positionnement de la charte

Cette charte s'inscrit dans le prolongement de celle signée au niveau national, le 23 juin 2006, par Dominique de Villepin, Premier Ministre, Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France, et quinze opérateurs de services publics et au public.

Au niveau départemental, notre projet de charte se caractérise par une démarche concertée ascendante à partir des communes et de leurs habitants exprimant leurs besoins.

Le comité inter-partenarial a choisi de se positionner par rapport et dans le champ du projet prospectif « Côtes d'Armor 2mille20 ».

3. Objectifs de la charte

Cette charte a pour but de:

- Proposer les orientations pour une nouvelle organisation et un maillage des services,
- Optimiser l'existant,
- Offrir la meilleure qualité de services à chaque habitant selon sa collectivité de résidence.
- Favoriser l'accueil et le maintien des populations et des entreprises.

Ces objectifs visent à obtenir une bonne répartition des différents domaines de services à la population et aux entreprises sur le territoire de manière à assurer une viabilité des communes.

4. Principes stratégiques

Des principes doivent être mis en exergue :

- « **Il ne peut pas y avoir tout partout** »,
- « **Ça ne peut pas ne pas changer** »,
- « **Décloisonner et construire transversalement** ».

5. Engagements communs

Encourager le développement des services liés :

- A l'évolution des modes de vie,
- A l'allongement de la durée de la vie et à l'isolement des personnes âgées,
- A l'accroissement du travail féminin,
- A la formation.

Tendre vers l'équité territoriale et sociale :

- Intégrer la notion de proximité dans des caractères différents :

Selon le territoire, qu'il soit rural, périurbain ou urbain, la proximité est vécue différemment. Il faut à la fois tenir compte de sa dimension temporelle afin de dépasser sa seule approche spatiale.

- Définir des périmètres d'action,

- Identifier des acteurs institutionnels, socio-économiques.

Dépasser les frontières territoriales et administratives :

- Assurer le décloisonnement géographique et thématique en vue de conduire une réflexion transversale,
- Garantir à tous l'accès aux services de proximité fondamentaux (nature et qualité).

6. Aspects opérationnels

→ L'opérationnalité de la charte : (cf. annexe 1)

Deux approches possibles :

- L'approche **territoriale** où le pays sera défini comme le territoire de base,
- L'approche **institutionnelle** avec la participation d'élus communaux et communautaires réunis en commissions.

→ Les actions concrètes à mener :

Des conventions devront être signées avec différents opérateurs publics ou privés afin de garantir un niveau minimum de services.

→ Le comité de suivi :

Ce comité pourrait correspondre à l'actuel comité inter-partenarial de pilotage et de suivi mais celui-ci pourrait s'élargir à d'autres acteurs.

Il pourrait se réunir 2 fois par an, en juin et décembre.

Il serait ainsi chargé de la réactualisation et de la modification de la charte émanant des différentes demandes issues des commissions de pays.

Le Préfet des Côtes d'Armor,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'R' followed by a vertical line and a small flourish.

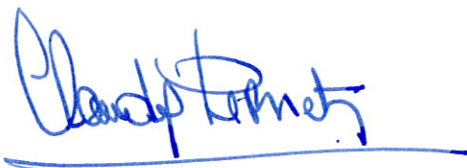
Rémi THUAU

Le Conseil Régional de Bretagne,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, curved 'L' shape followed by a series of smaller, connected loops.

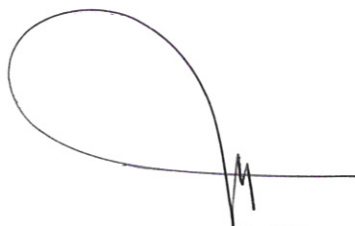
**Le Président,
Jean-Yves LE DRIAN
P/o Le Vice-président
Thierry BURLLOT**

**Le Conseil Général des Côtes
d'Armor,**

A handwritten signature in blue ink, with a large, stylized 'C' and 'L' followed by a horizontal line.

**Le Président,
Claudy LEBRETON**

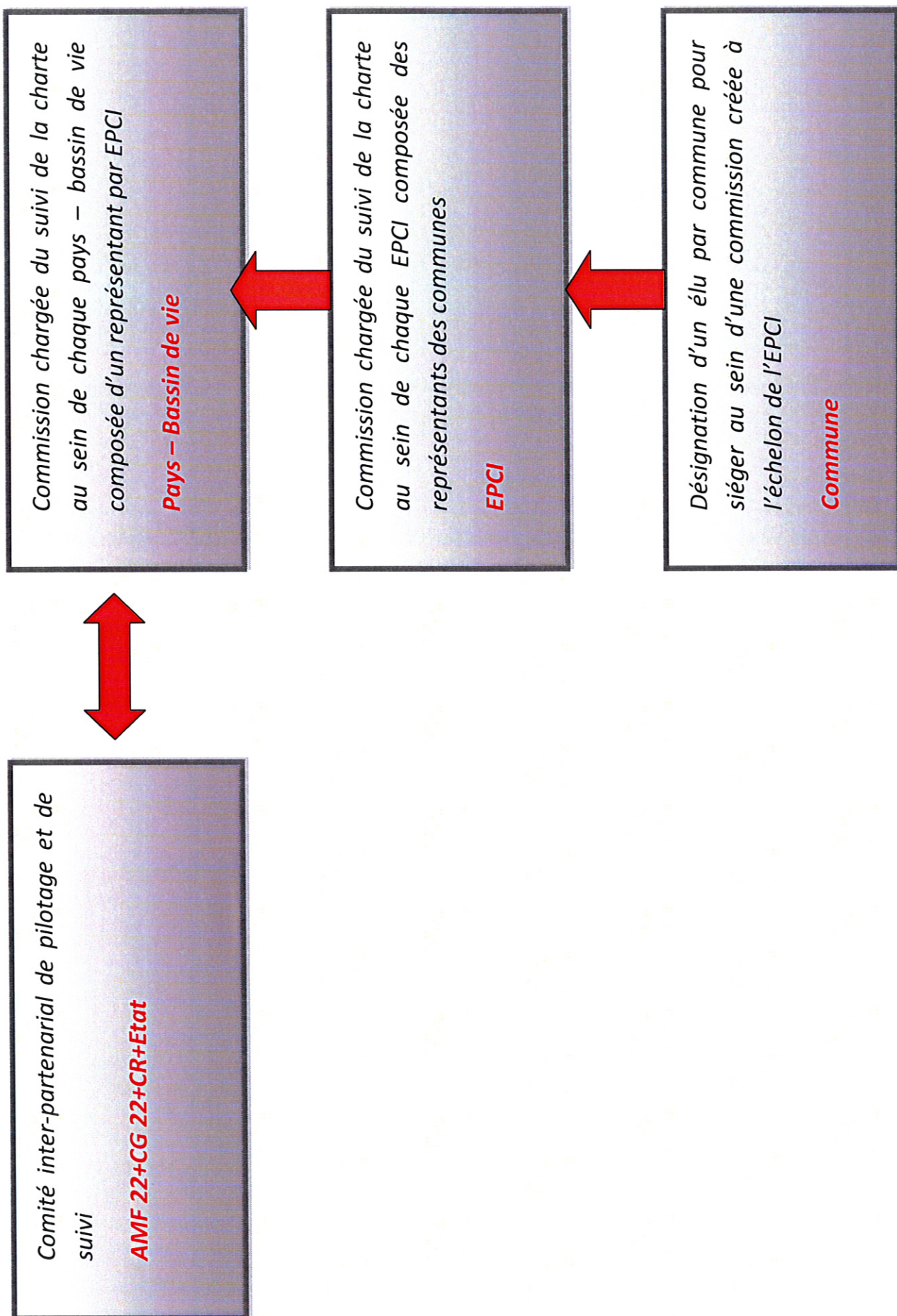
**L'Association des Maires et des
Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor,**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, oval-shaped loop followed by a horizontal line and a small flourish.

**Le Président,
René REGNAULT**

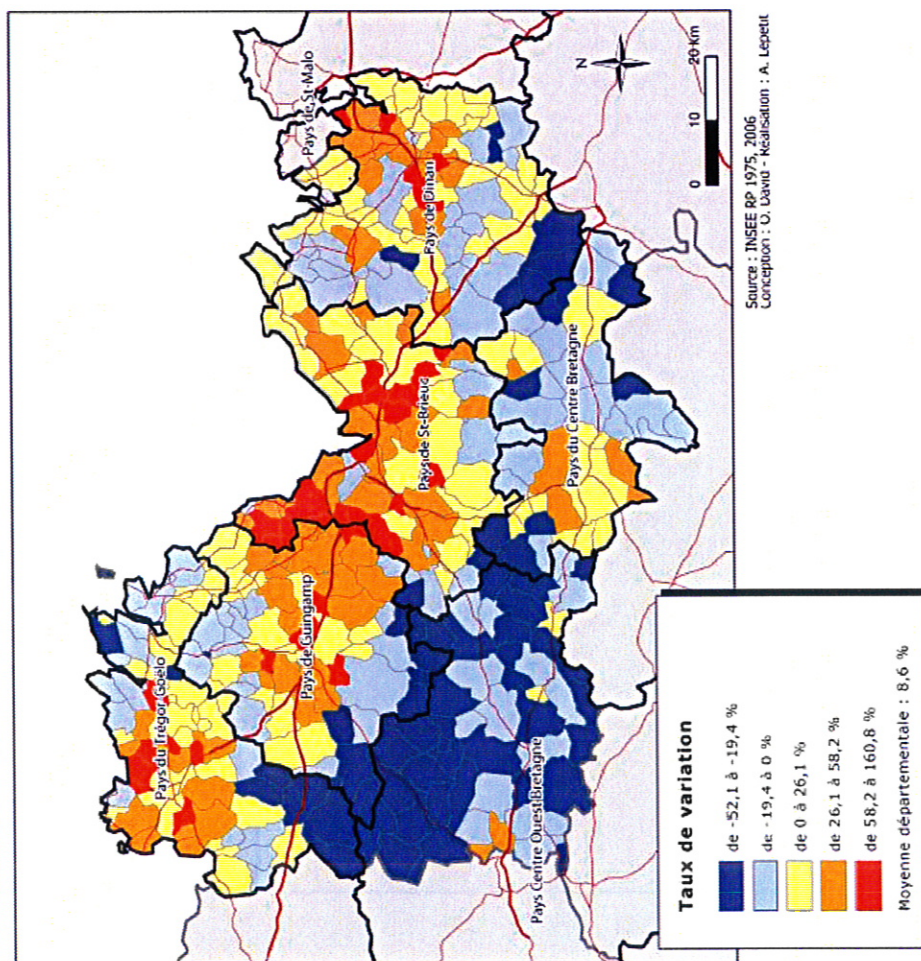
ANNEXES

Annexe 1 : l'opérationnalité de la charte

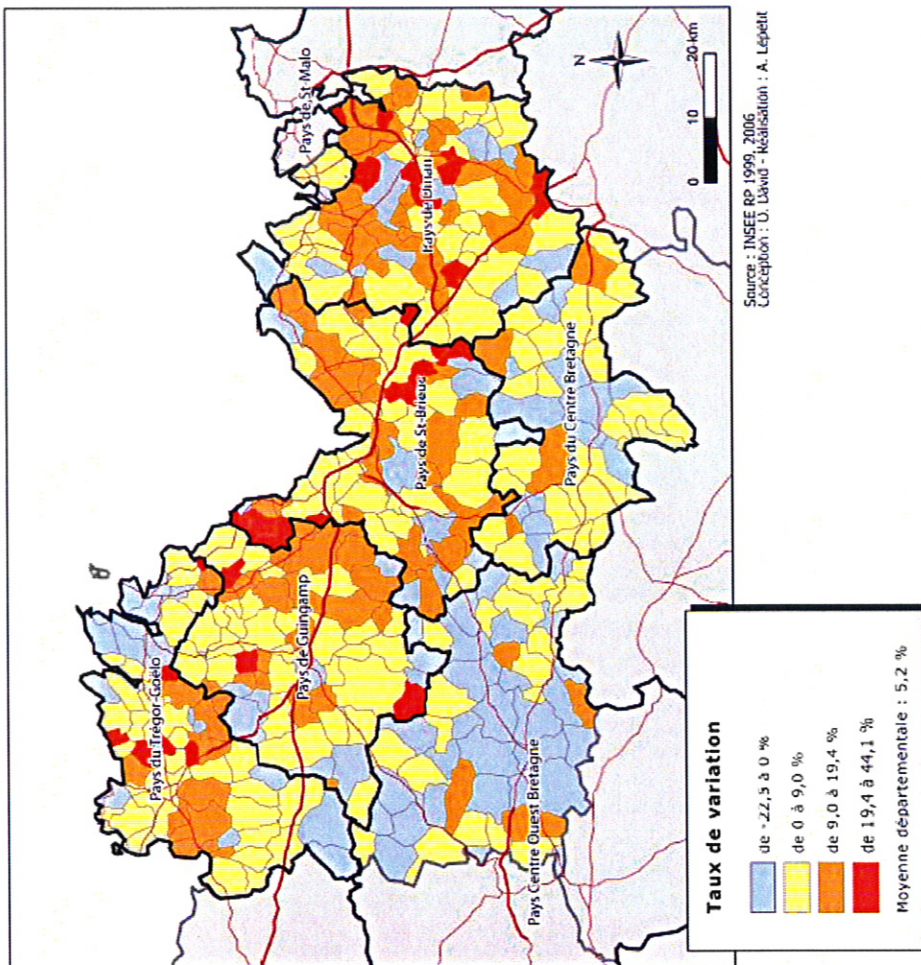


Annexe 2 : La démographie du Département

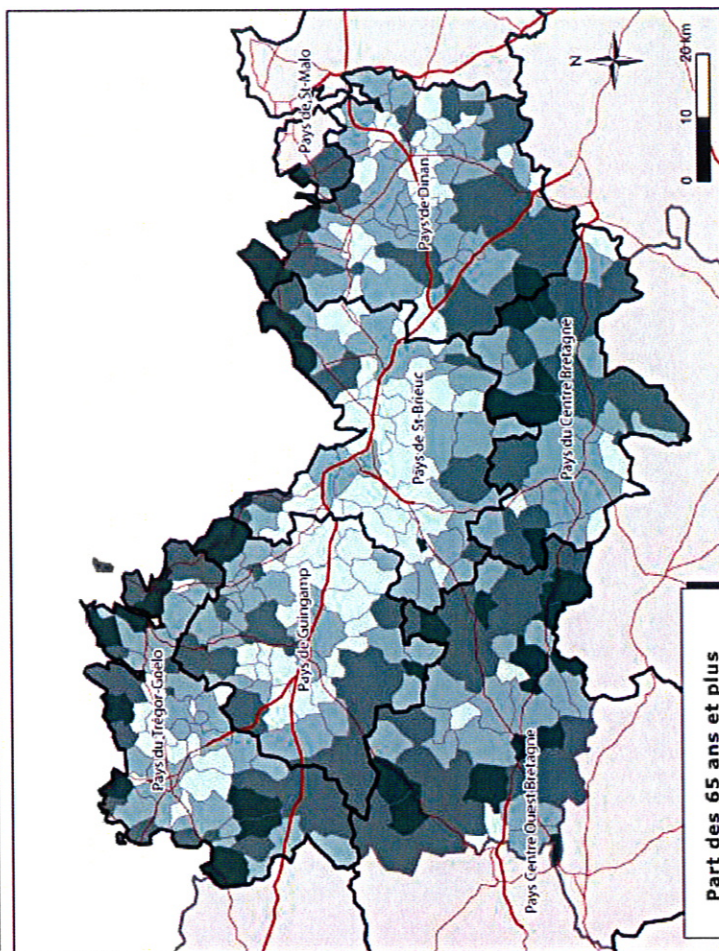
Variation de la population des communes entre 1975 et 2006



Variation de la population des communes entre 1999 et 2006

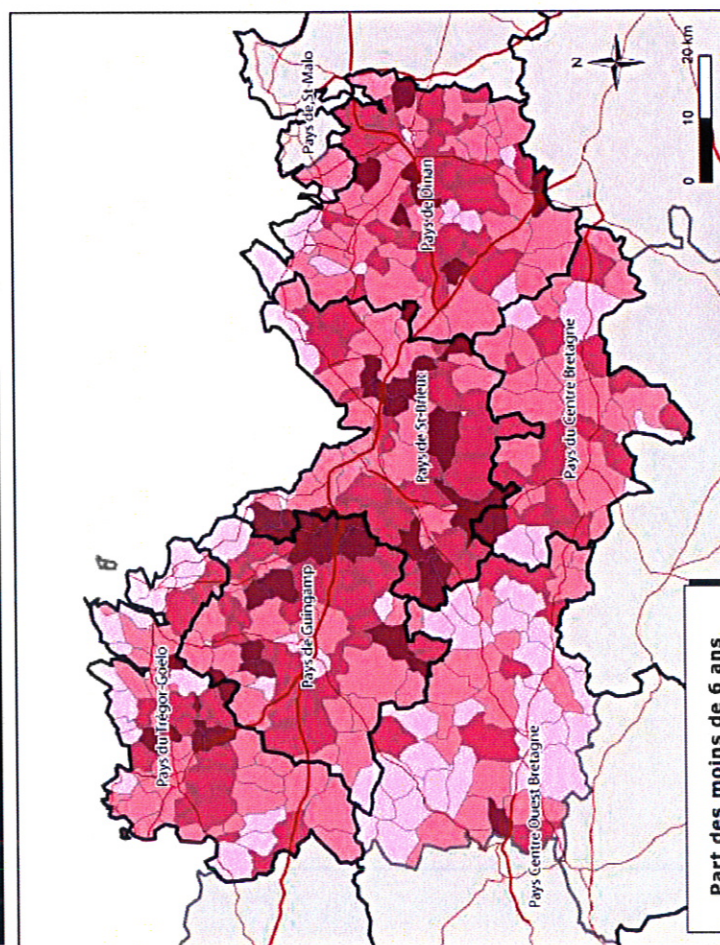


**Part de la population âgée de 65 ans et plus
dans la population totale en 2006**



Source : INSEE RP 2006
Conception : O. David - Réalisation : A. Lepetit

**Part de la population âgée de moins de 6 ans
dans la population totale en 2006**



Source : INSEE RP 2006
Conception : O. David - Réalisation : A. Lepetit

Annexe 3 : Le calendrier de la démarche

Dates	Etapes de la démarche
Septembre 2007	Recrutement de la chargée d'études
Octobre 2007	Assemblée Générale de l'AMF 22
Novembre 2007→Mars 2008	Elaboration et validation du questionnaire
9 et 16 mars 2008	Elections municipales
Avril 2008	Définition de l'échantillon et mobilisation des élus référents
Juin 2008	Assemblée Générale de Renouveau de l'AMF 22
Juillet 2008	Organisation de réunions d'information pour les élus référents
Septembre 2008	14 réunions sur le Département pour informer les élus référents et distribuer les questionnaires
Octobre 2008	Assemblée Générale de l'AMF 22 et début de retour des questionnaires
Novembre 2008→Mai 2009	Saisie de 3009 questionnaires
Juin et Juillet 2009	Dépouillement et analyse des résultats
Eté 2009	Expertise de l'analyse des résultats auprès du laboratoire RESO de l'Université de Rennes 2
Octobre 2009	Assemblée Générale de l'AMF 22
Novembre 2009→Février 2010	Poursuite de la collaboration avec le laboratoire RESO
Février 2010	Assemblée Générale Extraordinaire
Février 2010→Juin 2010	Elaboration et signature de la charte